



Procès-verbal  
Conseil d'Administration  
du 03 juin 2010 - 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du  
**1<sup>er</sup> juillet 2010**

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 03 juin 2010 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Procuration à M. Taillefait
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Martina
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Présente
M. TAILLEFAIT Antony	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M. HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Lemaître
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présente
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Présent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Absente
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Moguedet
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Clédy
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Excusée
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent puis procuration à M. Frère
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Absent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Présente puis procuration à M. Christofol
<b>Total membres statutaires : 31</b>	<b>21 membres présents, 5 procurations, 5 membres absents</b>	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri – Marc PAPAVOINE - Directeur général des services

Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Mme Chantal REMERAND – Agent comptable – Directrice des Affaires financières

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Olivier TACHEAU – Directeur du SCD

M. Didier LE GALL – Doyen de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines

M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences

M. Philippe VIOLIER – Directeur de l'UFR ITBS

M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA

M. Eric DELABAERE – Vice-président au CEVU

M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources humaines

M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales

M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective

Mlle Charlotte GODIN – Vice-présidente étudiante

Mme RITZ BRICAUD

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Information .....	4
1.1. Grand emprunt.....	4
2. Préparation de l'offre de formation 2012-2015 .....	4
3. Ressources humaines .....	5
3.1. Informations : enquête GPEEC et bilan social 2009 .....	5
3.2. Procédure de recrutement des professeurs invités.....	6
3.3. Procédure d'avancement de droit commun des enseignants chercheurs : phase locale.....	6
3.4. Contingent de CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques) .....	6
4. Dispositions budgétaires .....	6
4.1. Tarifs de la formation médicale continue .....	6
4.2. Accords cadres Université d'Angers CRITTP/ASTINOV .....	6
5. Enseignements et vie étudiante .....	7
5.1. Conventions pluriannuelles d'expérimentation .....	7
5.2. DU délocalisé- Echographie gynécologique et obstétricale (UFR Médecine).....	7
5.3. DIU de perfectionnement en anesthésie pédiatrique (UFR Médecine) .....	7
5.4. Convention Licence professionnelle Droit et métiers du notariat (UFR Droit, économie et gestion) ..	7
5.5. Création de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (UFR Médecine et UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé) .....	7
5.6. Calendrier Universitaire 2010-2011 .....	8
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA .....	8
7. Questions diverses .....	8
7.1. Mme REY : inscription en L1 T&E.....	8
7.2. Demande de subvention 68628,78€ pour le projet TOPHYAC (LEESA) .....	9

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15.

## **1. Information**

### **1.1. Grand emprunt**

M. MARTINA présente l'état d'avancement du projet du Grand emprunt. Une réunion à l'Université de Nantes aura lieu le 8 juin 2010 et la stratégie de continuer ou non sur la ligne *initiative d'excellence* sera fixée.

## **2. Préparation de l'offre de formation 2012-2015**

M. MARTINA présente des éléments de cadrage de la préparation de l'offre de formation. Ce texte est une aide aux porteurs de projets dans le montage des dossiers. Il s'agit d'un document préparatoire à notre projet d'établissement et au contrat quadriennal sur le volet *offre de formation* et qui a une vocation pratique. Concrètement, les dossiers qui ne souscrivent pas aux obligations décrites dans le cadrage ne seront pas soutenus auprès des instances de l'université. Le cadrage reprend également un certain nombre de souhaits et de recommandations. Le respect de ces derniers sera pris en compte dans la négociation budgétaire et aura sa traduction en termes de moyens. Enfin, ce texte permet des initiatives laissées aux composantes.

M. MARTINA précise que l'université a remonté auprès de l'AERES le 1<sup>er</sup> juin 2010, la liste des formations en renouvellement, en restructuration et en création. Il rappelle que les formations en création ne sont pas examinées par l'AERES mais directement par le Ministère. La liste remontée à l'AERES n'est qu'informative. Elle leur permet de connaître le nombre d'experts à recruter pour l'évaluation.

Le document présenté aux administrateurs est découpé en plusieurs points :

1) Cadrage général : reprise des domaines de formations imposés par le Ministère. Ce découpage n'exclut en rien des formations interdisciplinaires entre les domaines. M. MARTINA précise qu'aucune concurrence interne dans notre offre de formation ne sera tolérée. Les initiatives de cohabilitations régionales et interrégionales seront encouragées, ainsi que la professionnalisation de l'offre de formation. M. MARTINA souhaite harmoniser l'organisation des stages : la rémunération des enseignants-chercheurs se fera à l'encadrement individuel des stagiaires avec des déclinaisons possibles. M. MARTINA indique que le carnet de bord universitaire, qui est pour l'instant un projet angevin mais qui tend à l'obligation réglementaire, doit être intégré aux maquettes.

2) Cadrage Licences : rappel de l'effectif minimum des flux : regroupement de mentions à faible effectif fortement encouragé. Le niveau L1 doit rester généraliste et aucun parcours ne doit être identifié. Les niveaux L2 et L3 sont des niveaux de spécialisation progressive mais le nombre de parcours sera réduit en L3. La mise en place d'un enseignant référent devra être généralisée en L1. Les réorientations et les passerelles devront être identifiées dans les mentions. Les parcours renforcés, voire accélérés, pourront être mis en place pour des étudiants motivés et sélectionnés. M. MARTINA précise qu'il n'est pas favorable à la constitution de classes préparatoires au sein de l'université pour des raisons de fond et d'opportunité. Cela étant dit, des parcours d'excellence ont toute leur place. Les dispositifs d'accompagnement mis en place avec le plan *Réussir en Licence* doivent être confortés et maintenus dans les dossiers concernés. Le bilan en sera fait avec les composantes pour déterminer dans quelle mesure ils pourront être pérennisés. Il est précisé que les conventions de partenariat devront accompagner le dossier d'habilitation de la formation.

3) Cadrage Masters : l'offre de spécialité ne pourra être étendue dans ce contrat quadriennal : si des créations sont envisagées, elles devront être compensées par des regroupements ou des restructurations de spécialités déjà existantes. M. MARTINA rappelle que les Masters doivent être pensés comme une formation en 4 semestres. Ceci sous entend qu'un étudiant ayant validé son année de M1 a vocation à poursuivre dans sa filière ou dans une autre identifiée comme étant une passerelle. Cela n'empêche pas la sélection en M2 ni même le changement d'établissement entre les deux années. La présentation de Masters indifférenciés : Recherche et Professionnel (R & P) est très fortement encouragée.

4) Cadrage technique : mise à disposition des documents administratifs sur le site de l'université. Ce cadrage comprend également des maximums en volume horaire, en UEL...

M. MARTINA conclut en expliquant qu'une réflexion va être engagée sur la formation continue en alternance.

M. CLEDY demande des précisions sur le calendrier global. M. MARTINA lui indique qu'un document stratégique et les dossiers d'habilitation seront remontés à l'AERES le 15 octobre 2010, un CEVU est prévu le 23 septembre 2010, un CS le 27 septembre 2010 et un conseil d'administration le 7 octobre 2010.

M. FRERE demande si la sélection peut intervenir dès l'entrée en M1. M. MARTINA lui répond que cela n'est pas réglementaire.

M. FOURCADE demande ce qui justifie la sélection en M2 et pas en M1. L'étudiant entrera dans le cycle et risque de ne pas être sélectionné en M2. M. MARTINA lui précise que le texte réglementaire l'impose.

M. TANNOU et la Fé2A sont favorables au respect d'un bloc master et à l'intégration dès le M1 du projet de l'étudiant.

M. SAULNIER souhaiterait s'assurer que des Masters Recherche ou Professionnel peuvent être remontés et qu'ils garderont leur spécialité Recherche ou Professionnel. M. MARTINA lui confirme.

M. NICOLAS demande comment doivent être intégrés les projets tutorés : doivent-ils être chiffrés dans les maquettes ou doit-on les comptabiliser à part ? M. MARTINA lui répond que la réflexion est en cours sur ce sujet.

M. NICOLAS indique que le cadrage ne fait pas mention du partenariat avec l'UCO. M. MARTINA lui répond qu'il s'agit d'éléments de cadrage pour l'offre de formation de l'Université d'Angers. La convention de partenariat avec l'UCO est toujours la même, seules nos relations dans le cadre des Masters d'enseignement sont encore à éclaircir.

Mme REY demande comment sera évitée la concurrence interne. Le cadrage répond à cette question. M. MARTINA estime qu'un conflit interne ne doit plus conduire à réduire la visibilité de l'offre de formation de l'Université d'Angers.

M. LEGALL demande si la mise en place de Masters R & P est une position académique ou pas. Il estime difficile de proposer ce type de Master en cohabilitation avec les autres universités de la Région. M. MARTINA lui répond qu'il s'agit même d'une tendance nationale.

M. FRERE souhaiterait que le cadrage précise davantage les Masters R & P, il craint des dérives. M. MARTINA lui répond qu'une réflexion pourra être engagée sur le sujet.

M. SAULNIER indique qu'il n'est pas précisé que l'équipe de recherche de rattachement doit être angevine. M. MARTINA lui répond qu'il souhaite soutenir le potentiel angevin mais que cela n'est pas obligatoire, cela dépendra de la manière dont les autres équipes interviendront.

Les éléments de cadrage pour la préparation de l'offre de formation 2012-2015 sont approuvés à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **3. Ressources humaines**

#### **3.1. Informations : enquête GPEEC et bilan social 2009**

M. MARTINA présente l'enquête GPEEC et le bilan social 2009, accompagné par M. PAPA VOINE, M. FRAILE et Mme FEKIRI. Il remercie l'ensemble de la Direction des ressources humaines pour son travail dans l'élaboration de ces deux documents et plus particulièrement Mme SECHE, responsable de la cellule Pilotage de la DRH.

Ces documents évoluent et toutes les remarques ou compléments d'information doivent être remontés pour être pris en compte.

Mme FEKIRI précise que les informations liées au handicap et aux risques professionnels seront intégrées l'année prochaine dans le bilan social.

M. SAINT ANDRE précise que l'enquête GPEEC fait mention du personnel hospitalier alors qu'il s'agit du personnel hospitalo-universitaire (décret 84-135). De plus, le tableau reprenant le nombre d'heures statutaires par catégorie de postes comprend une erreur. En effet, le statut des professeurs d'université - praticiens hospitaliers ne prévoit pas un service de 192 heures.

M. NICOLAS remarque que le tableau indique un service de 96 heures pour les ATER alors qu'il est statutairement de 192 heures, ce qui a une incidence sur le calcul des équivalents temps plein (ETP). De plus les allocataires de recherche sont comptabilisés dans le tableau des postes enseignants alors qu'ils ne le sont pas. Mme FEKIRI souligne la difficulté de les comptabiliser, elle propose que le titre du tableau

soit modifié.

M. TAILLEFAIT précise qu'il n'y a pas 16 mais 24 professeurs des universités à l'UFR Droit, économie et gestion dans le bilan social.

M. MARTINA prend note des remarques et souhaite qu'elles soient toutes, y compris celles à venir, transmises à la Direction des ressources humaines le plus rapidement possible. Il estime que certains tableaux pourraient être accompagnés de notes méthodologiques qui aideraient à la lecture.

M. HAMON estime qu'il serait intéressant que la promotion des personnes, la mobilité par service et l'absentéisme par service apparaissent dans le bilan social. Mme FEKIRI précise que ces items sont prévus dans le prochain bilan social. M. MARTINA considère que l'absentéisme est difficile à quantifier dans notre secteur.

### 3.2. Procédure de recrutement des professeurs invités

M. MARTINA présente la procédure de recrutement des professeurs invités au titre de la recherche ou de la pédagogie et apporte des modifications en séance. Il précise que le Bureau d'Accueil des Chercheurs étrangers (BACE) intervient dans cette procédure pour tous les professeurs invités pour un meilleur accompagnement. Le BACE sera présenté au prochain conseil d'administration.

La procédure de recrutement des professeurs invités est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de modifications :

- La direction de la recherche lance un appel d'offre en direction des laboratoires au mois de mai
- Le tableau récapitulatif reprenant les projets validés par le CS est transmis aux directeurs de composantes et au VPRI

### 3.3. Procédure d'avancement de droit commun des enseignants chercheurs : phase locale

M. MARTINA présente la procédure d'avancement de droit commun des enseignants-chercheurs et annonce des modifications en séance liées aux remarques de Mme GUEHO.

M. NICOLAS apporte une objection à la participation des professeurs émérites à ce dispositif.

M. MARTINA a validé cette intervention compte tenu de la politique d'éméritat de l'Université d'Angers, qui correspond à une participation réelle de la vie de l'université. De plus, M. FRAILE rappelle qu'il manque des membres aux commissions sans les professeurs émérites.

La procédure et les critères d'avancement des enseignants chercheurs sont approuvés à la majorité avec 24 voix pour et 1 abstention sous réserve de modifications :

- Le conseil d'administration en formation restreinte propose au président une liste des candidats susceptibles d'être promus à chaque étape de la procédure locale d'examen des dossiers des enseignants-chercheurs promouvables.
- Critères au titre des activités de recherche : encadrement de masters

### 3.4. Contingent de CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques)

Le conseil scientifique du 1<sup>er</sup> juin 2010 a proposé de maintenir le même nombre de semestre CRCT que les autres années.

Le nombre de CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques) est fixé à 9 semestres. Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **4. Dispositions budgétaires**

### 4.1. Tarifs de la formation médicale continue

M. MOGUEDET présente les tarifs de la formation médicale continue à partir de 2010-2011. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 4.2. Accords cadres Université d'Angers CRITTP/ASTINOV

M. MOGUEDET présente les accords cadres entre l'Université d'Angers et le CRITTP / ASTINOV. Il y a deux accords cadres puisque le CRITTP est devenu ASTINOV. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **5. Enseignements et vie étudiante**

### 5.1. Conventions pluriannuelles d'expérimentation

M. DELABAERE présente les conventions pluriannuelles d'expérimentation relatives aux projets « Parcours confiance jeunes » et « Printemps santé 2010 ». Mme BILLAudeau, chercheur au CARTA apporte des précisions.

Mme BILLAudeau explique que le Ministère de la jeunesse et de solidarité active a proposé deux types d'appel à projet dont un permet aux équipes de recherche de faire partie de groupe d'évaluation des projets expérimentaux. Un premier projet a pour but d'accompagner des jeunes à la création d'entreprise. L'équipe de chercheurs analysera la typologie du groupe aidé par cette expérimentation et particulièrement par rapport à l'ancrage territorial.

Le second projet concerne l'amélioration à l'accès au soin et à la santé des jeunes. Deux chercheurs de l'université ont répondu à l'évaluation de cette expérimentation pour savoir si l'action menée a eu un impact auprès des jeunes et auprès des partenaires de la santé impliqués afin de déterminer si elle a vocation à être généralisée sur l'ensemble du territoire et selon quelles recommandations.

Les conventions pluriannuelles d'expérimentation relatives aux projets « Parcours confiance jeunes » et « Printemps santé 2010 » et leurs financements sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 5.2. DU délocalisé- Echographie gynécologique et obstétricale (UFR Médecine)

M. DELABAERE présente la demande de création du DU délocalisé – Echographie gynécologique et obstétricale (UFR Médecine) et les modifications liées aux remarques de Mme GUEHO. La demande est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve que la durée totale des cours théoriques soit de 60 heures et que les modalités de contrôle de connaissances soient précisées.

### 5.3. DIU de perfectionnement en anesthésie pédiatrique (UFR Médecine)

M. DELABAERE présente la demande de création du DIU de perfectionnement en anesthésie pédiatrique (UFR Médecine). Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 5.4. Convention Licence professionnelle Droit et métiers du notariat (UFR Droit, économie et gestion)

M. DELABAERE présente la convention « Licence professionnelle Droit et métiers du notariat » (UFR Droit, économie et gestion). Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 5.5. Création de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (UFR Médecine et UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé)

M. DELABAERE présente la maquette de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (UFR Médecine et UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé). M. SAINT ANDRE présente chaque UE et la logique générale du parcours.

M. MARTINA salue le travail pédagogique réalisé dans un cadre contraint, et notamment la partie liée à la réorientation des étudiants. Cette maquette permet une mise en œuvre responsable de cette réforme plus qu'imparfaite.

M. DELABAERE précise que le CEVU a émis un avis favorable avec 15 pour, 7 contre et 3 abstentions. Les membres du CEVU ont évoqué des interrogations liées à la mise en place de la réforme et sur le choix des outils pédagogiques.

M. TANNOU salue la collaboration entre l'UFR Médecine et l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé qui a abouti à une maquette responsable, notamment en termes d'orientations. Toutefois certains désaccords ont déjà été annoncés par les élus des conseils d'UFR concernés et du CEVU et n'ont pas été entendus. Il s'agit des choix de support pédagogique :

- de l'UE 3 où il est indiqué : « pas de photocopié pour l'ensemble de l'UE » alors qu'il y a « un projet de livre avec Ellipse pour l'ensemble de l'UE3. Il considère que préciser dans un document officiel qu'il ne sera pas diffusé de photocopié complet en raison d'un contact avec un éditeur pour le faire à titre privé est problématique. M. TANNOU souhaiterait que cette partie soit modifiée par le paragraphe suivant : « un photocopié écrit par l'ensemble des enseignants sera rédigé pour l'UE 3 ».

- de l'UE 7 où il est préconisé de lire « Médecine et sciences humaines » qui est un ouvrage d'analyses pédagogiques fait par des enseignants, notamment angevins. Il est clairement écrit que



l'ouvrage fera l'objet de questions de connaissances et de compréhensions au concours. Il est demandé que l'ensemble des textes sur lesquels portent des questions de connaissances et de compréhensions au concours soit accessible à tous les étudiants.

M. SAINT ANDRE s'interroge sur la compétence du conseil d'administration pour se prononcer sur une question de diffusion et d'élaboration de supports pédagogiques, mission qui est du ressort des commissions pédagogiques. M. SAINT ANDRE précise qu'il y aura des photocopiés pour certains cours mais pas pour l'ensemble de l'UE. Les enseignants, pour des raisons pédagogiques qui leur sont propres ne souhaitent pas tous diffuser de support photocopié mais pourront le faire sous une autre forme. De plus l'ouvrage cité en projet dans l'UE 3 sera élaboré par un collège national. Actuellement, les ouvrages élaborés par les collèges nationaux sont publiés chez un éditeur et des documents numériques accessibles gratuitement sur leur site sont réalisés sur la base des ouvrages édités.

Pour l'UE 7 il est effectivement recommandé de lire l'ouvrage de référence « Médecine et sciences humaines » rédigé par un collectif. Ce manuel est disponible au SCD. M. SAINT ANDRE estime qu'aucune modification n'est possible. Cette unité d'enseignement repose sur un cours pluridisciplinaire avec un questionnement faisant appel à la réflexion. De ce point de vue, il est logique que l'étudiant soit interrogé sur le cours et sur des lectures en dehors du cours.

M. CHRISTOFOL estime qu'il est de la mission des enseignants chercheurs de publier. Il relève de la pédagogie de l'enseignant de savoir si en sus du présentiel, il souhaite diffuser un photocopié.

M. TANNOU soutient le travail des collèges nationaux et comprend l'importance de la liberté pédagogique laissée à l'enseignant. Cela étant dit, le passage en 2<sup>ème</sup> année est conditionné par la réussite d'un concours et questionner des étudiants sur des points analysés dans un ouvrage privé et qui ne sont pas abordés en cours rompt l'égalité entre les étudiants.

M. SAINT ANDRE affirme qu'aucun enseignant ne demande à apprendre par cœur des phrases disponibles dans un ouvrage. En termes d'égalité, M. SAINT ANDRE précise que l'ensemble des cours magistraux sont filmés et mis à disposition sur l'ENT de tous les étudiants.

M. SAULNIER précise qu'il est co-responsable de l'UE 3. Il a participé à la rédaction sa fiche pédagogique. Il s'agit d'une maladresse rédactionnelle. L'ouvrage en projet était indiqué pour aider les étudiants à faire un choix parmi une pléthore de livres sur le sujet.

Mme REY propose de remplacer la phrase de l'UE 3 par l'indication d'ouvrages de références.

La demande de création de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (UFR Médecine et UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé) est approuvée sous réserve de modification :

- suppression du projet de livre dans le support pédagogique de l'UE 3

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

#### 5.6. Calendrier Universitaire 2010-2011

M. DELABAERE présente le calendrier universitaire 2010-2011. M. MARTINA souligne l'importance de la durée de la formation pour l'obtention par l'étudiant du 10<sup>ème</sup> mois de bourse. Il propose d'harmoniser les dates de la dernière colonne intitulée « fin de l'année » au 15 juillet 2011 pour les licences (hors licences professionnelles) lorsque cela est nécessaire.

Le calendrier universitaire est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve que les formations fassent 10 mois.

### **6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

### **7. Questions diverses**

#### 7.1. Mme REY : inscription en L1 T&E

Mme REY explique que deux départements sont partenaires sur la LTE1 (IMIS et ISSBA). Actuellement, les inscriptions des étudiants de LTE1 sont recensées l'UFR Sciences.

Mme REY a cru comprendre que l'UFR Sciences souhaitait se désengager sur ce point. Si cela est confirmé, elle aimerait savoir comment seront réparties les futures inscriptions entre les deux

départements.

M. SCHAUB précise qu'il avait été décidé de ne rien remettre en cause jusqu'au nouveau contrat quadriennal.

M. DELABAERE rappelle l'historique de cette décision.

7.2. Demande de subvention 68628,78€ pour le projet TOPHYAC (LEESA)

Le conseil d'administration donne au président pouvoir d'engager l'Université pour le projet TOPHYAC (LEESA) et approuve la demande de subvention 68 628,78€ accordée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour ce projet.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H10.

**Le Président  
de l'Université d'ANGERS,**  
Daniel MARTINA



**Le Directeur général des services  
de l'Université d'ANGERS,**  
Henri-Marc PAPA VOINE

